

HOLDRY Pascal
4 Sente des Roux
78510 TRIEL sur SEINE
Tel : 01 39 75 18 63
Portable : 06 61 54 76 28
E-mail : pholdry@wanadoo.fr

LETTRE OUVERTE A

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Elysée
55, Rue du Faubourg Saint Honoré
75800 PARIS

Triel sur Seine le 29/06/2025

Monsieur le Président de la République,

A la sortie d'une audience au Tribunal de POISSY le 25/06/2025 pour une simple demande de bornage, je permets de vous exprimer sur l'importance du devenir de la Justice Française. Suite au « **Mur des Cons affiché par le Syndicat de la Magistrature en 2013** ». Après une longue réflexion, je tiens à informer le maximum de personnes sur ce que je crois être une dérive mortelle de notre Justice ; Je cite un sondage « **62% des Français répondent « non » à la question «la justice française est-elle impartiale ?»** ».

Avant le délibéré du 06 octobre 2025 et quelque soit le résultat en ma faveur ou non, **je dénonce la partialité de cette Magistrate et son comportement ainsi que pour le « conciliateur » Mr SCHWEITZER** (je ne connais pas le nom de la Magistrate tellement l'audience a été bâclé, malgré son premier renvoi de février 2025, pour raison de l'indisponibilité du magistrat !

Je pense avoir été victime le 25/06/2025 d'une Magistrate partielle. Dès le début d'audience cette Magistrate a émis des doutes sur ma possibilité de défendre l'Indivision HOLDRY, malgré les donations de mes parents et mes habilitations familiales de mes parents puis le décès de mon père portant ainsi ma quote-part à 75% de l'indivision. Mon ex-épouse 25% refusant de venir suite à son enlèvement des enfants en 1992 et qui a fait l'objet d'interventions des Gardes des Sceaux, De Ministre des Affaires étrangères successifs, d'une multitude d'articles médiatiques télévisées, Presse... en France comme à l'étranger que vous pouvez encore consulter je pense dans les Archives de la Place Vendomes et chez anciennement R.G.

Puis cette Magistrate a refusé d'instruire le dossier du fait que nous n'avions pas été devant un conciliateur, malgré que ce dossier engagé par la partie adverse au T.G.I. de Versailles, que ce même T.G.I. a nommé un expert judiciaire (Architecte) et que celui-ci a déposé son rapport de synthèse ???? Et que depuis deux années j'attends la date de l'audience !!! De ce fait elle a fait intervenir le médiateur présent au Tribunal de Poissy

Doit-on aller devant un conciliateur qu'en la partie adverse vous a déjà assigné devant un T.G.I. ?

Elle a fait intervenir un conciliateur Mr SCHWEITZER qui nous a réuni dans une salle, une des premières paroles de ce conciliateur était de nous informer qu'il était un énarque (est-ce vrai ?) !!!!

Pour résumer nous demandions un bornage suite au passage d'un expert géomètre que la partie adverse avait mandaté et refusé de signer son rapport en leur défaveur !!!!

Pendant notre conciliation au T.G.I. de POISSY par deux fois avec Mr SCHWEITZER, une personne est venue troubler la conciliation pour nous annoncer que Tribunal fermait !

Le conciliateur Mr SCHWEITZER, qui me semblait inapte à comprendre ce que je désirai via les conclusions de mon Avocate,

1) l'application pure et simple de la synthèse de l'expert judiciaire et le devis établi par la S.A.R.L. POULAIN d'un montant de 36.015,10 € H.T le 07 novembre 2022 que celui-ci avait désigné en juin le 24 juin 2023.

2) Que je refusai, le nouveau devis d'un montant 26.275,70€ HT établi par la S.A.R.L. POULAIN établi le 10 juillet 2023 soit 3 semaines après le dépôt de la synthèse finale de l'expert judiciaire (Architecte) ! et que je refusais car ce nouveau devis ne comportait plus les précautions élémentaires contre un accident pour le personnel du chantier et des risques matériels qu'exigeait l'expert judiciaire (Architecte), (voir le site Géorisques sur la commune)

3) Mr SCHWEITZER déclarait faire plus confiance à une S.A.R.L. du métier, qu'à un Architecte expert judiciaire et nommé par le T.G.I. de Versailles !!

Mr SCHWEITZER sous la menace de faire un rapport à la Magistrate (à mes tords) pour me faire accepter le nouveau devis, n'a pas voulu entendre raison de faire passer un expert géomètre avant travaux malgré les explications veines de mon Avocate.

Mr SCHWEITZER préférait le devis d'une S.A.R.L. à l'avis d'un expert Judiciaire (Architecte) nommé par le T.G.I. de VERSAILLES, et que le bornage pouvait se faire après travaux et qu'il était un énarque. (Est-ce vrai ?)

Mr SCHWEITZER a fait revenir la Magistrate qui était habillée et sur le départ du Tribunal,

Cette Magistrate m'a interpellé directement et cela sans passer par l'intermédiaire de mon Avocate, que j'étais la seule cause de l'échec de la négociation, que déjà avant le délibéré ma demande était rejetée avec toutes les conséquences si n'acceptait pas de signer pour le nouveau devis.

Elle a refusé dans un premier temps toute réponse directe de ma part, mais j'ai signalé le fait qu'elle s'était adressé directement à moi sans passer par mon Avocate, je pensai avoir un droit de réponse dans un état de DROIT !!!

Je permets d'émettre ce courrier sans prévenir mon Avocate puisque les représentants de la justice se permette de s'adresser directement à moi et si possible sans droit de réponse, le justiciable étant dans la plupart des cas tétanisé !!!!

Mon Avocate pensait sortir sans donner ses conclusions, puisqu'il n'y a pas eu de plaidoirie !!! Mais non !!! la Magistrate a exigé les conclusions. Il me semble à la vue de cette audience l'état de DROIT ne semble plus exister en France !!!

Avec tous mes remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de ma plus haute considération.

Pascal HOLDRY

Copie : T.G.I. de VERSAILLES
: T.G. de POISSY
: M Le PROCUREUR
: Représentants Politique
: ...etc